

TRIBUNAUX.

Le tribunal maritime de Toulon, réuni sous la présidence de M. de Varèze, capitaine de vaisseau, a statué, le 16 de ce mois, sur une curieuse affaire dont nous avons déjà parlé. Il s'agit des douze forçats qui, le 19 août dernier, s'évadèrent sur la rade de Toulon, en s'emparant d'une embarcation dans laquelle ils étaient de service.

Les débats qui ont eu lieu devant le tribunal ont rétabli les faits et amoindri singulièrement leur gravité. L'affaire se résume dans une entreprise audacieusement exécutée, sans qu'on ait eu à constater des actes réels de violence et encore moins à déplorer la perte de qui que ce soit.

Voici ce qui résulte des interrogatoires des accusés et des dépositions des témoins.

Les forçats Béal, Martin, Cocu, Robert, Tissot, Hoffeman, Médidor, Castang, Jacquot, Ducrot, Laban et Lacroix, composaient l'équipage du canot n° 11 de la direction du port. Sur les trois heures de l'après-midi, on sortit de l'arsenal pour faire la manœuvre des voiles. Quand on eut dépassé la stationnaire, le condamné Béal sortit adroitement la lame du fourreau du garde-chiourme, qui était alors étendu sur les faux-bras et engagea ce militaire à rester tranquille, en lui disant qu'on ne voulait pas lui faire du mal. Le patron du canot, qui, quelques instants auparavant, avait eu une altercation avec le même condamné, crut qu'il allait diriger l'arme contre lui. Cédant alors à un sentiment de crainte bien naturel, il s'élança vers le milieu de l'embarcation et se jeta à la mer. Le vent soufflait dans ce moment-là avec une violence extrême. Le patron parvint cependant à se cramponner à une tonne, où il fut recueilli, quelque temps après, par un bateau lesteur.

Quant au canot, on le dirigea à pleines voiles vers les îles d'Hyères, sous la conduite du forçat fiaffier qui s'était mis à la barre. La navigation était pénible, car plusieurs fois on fut sur le point de chavirer. Deux ou trois heures après, on eut trouvé un passage dans la baie de la presqu'île de Giép, et on y entra résolument; le vent étant contraire pour virer de bord, force fut d'accoster le rivage. Six des condamnés qui avaient brisé leurs fers pendant la traversée, débriquèrent aussitôt et prirent la fuite; pendant la nuit, ils furent tous arrêtés sans qu'ils opposassent la moindre résistance. Les six autres, qui avaient conservé leurs fers et étaient restés sous la surveillance de leur garde, se constituèrent prisonniers entre les mains des matelots d'un canot du stationnaire qui s'était mis à la poursuite de l'embarcation.

M. le commissaire impérial a requis la condamnation des six hommes qui s'étaient enfuis, aussitôt après leur débarquement, et s'en est rapporté à la sagesse du tribunal, relativement aux six autres.

Le tribunal a condamné Béal, Martin, Robert, Cocu, Tissot et Hoffeman à trois ans de travaux forcés, et a prononcé l'acquiescement de Médidor, Castang, Jacquot, Ducrot, Laban et Lacroix.

Il manquait jusqu'à ce jour un système de balance-basculé dont la précision fût incontestable.

LES BALANCES-BASCULES perfectionnées ont fait la réputation de l'inventeur, qui est le seul fournisseur des administrations publiques.

En employant le fer battu on a paré à l'inconvénient que présentait le peu de solidité des bascules en général; c'est donc une garantie incontestable qui assure la vente des nouvelles balances-basculées, dont le dépôt est établi à Roubaix chez M^{re} Deleplanque.

Toutes les balances de ce système sont poinçonnées et garanties de première qualité.

Parmi les nombreuses inventions auxquelles la découverte de l'électro-magnétisme a donné lieu, celle que nous venons présenter au public doit occuper un des premiers rangs. Le but qu'elle se propose est en effet des plus importants: Mettre l'intérieur des familles, les propriétés et les fortunes mobilières, à l'abri des tentatives, que nous voyons, en dépit d'une active surveillance, se renouveler tous les jours; — opposer à l'habileté des malfaiteurs un moyen de défense plus habile encore, c'est là un problème dont on a longtemps en vain cherché la solution, et que l'invention nouvelle vient aujourd'hui complètement résoudre.

Aux dispendieuses combinaisons de la mécanique la plus savante, impuissantes à obtenir ce résultat, nous substituons un système efficace et qui offre ce triple avantage: Simplicité, infailibilité, économie. Tout le monde connaît les merveilles de l'électricité, et la révolution opérée par elle il y a quelques années dans la télégraphie; c'est cette même révolution qu'elle vient accomplir aujourd'hui dans l'art de la serrurerie.

Notre système, avons-nous dit, est des plus simples: il se compose en effet d'une boîte de 20 à 25 centimètres carrés, susceptibles des formes les plus élégantes, et contenant à la fois l'appareil Electro-magnétique, et un carillon d'avertissement. Les objets que l'on veut garantir (porte, fenêtre, meuble, caisse ou secrétaire), sont mis en communication avec le carillon par un fil conducteur rendu invisible; au moindre contact qu'éprouvent ces objets, le carillon se met instantanément en mouvement.

Ajoutons qu'ici les distances disparaissent, et que l'appareil destiné à protéger l'appartement du second ou du troisième étage peut, en l'absence du locataire, être placé jusque dans la loge du concierge. Enfin, comme il ne s'agit que de prolonger ou de multiplier les fils conducteurs, plusieurs points, si éloignés qu'ils soient les uns des autres, plusieurs étages d'une même maison, une maison même tout entière, peuvent être en même temps garantis, et l'appareil, alors muni d'un tableau ad hoc, indiquera toujours le point attaqué.

Afin d'éviter à l'inconvénient qui pourrait résulter d'une sonnerie inutile ou intempestive, nous avons imaginé un petit bouton extérieur à l'appareil, et que l'on doit tourner pour l'empêcher de fonctionner.

Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants qu'ils sont d'une précision infailible, et qu'à l'encontre du système ancien, rien, — que la volonté du possesseur — ne peut les empêcher de se produire; touchez cent fois, à cent endroits divers, l'objet assuré, et chaque fois invariablement le carillon vous répondra. Le temps lui-même ne peut rien contre notre système, et les piles que nous employons dureront des années, avec un entretien à la fois simple et économique, et qui ne demande pas à être renouvelé fréquemment.

Une dernière considération, non moins importante que les deux autres, est celle du prix, modique par lui-même, modique surtout, si on l'oppose aux dispendieuses complications de la serrurerie, que le système actuel rend désormais inutiles. Un fait bien remarquable, c'est que plus le travail est considérable, plus grande est l'échelle sur laquelle nous avons à opérer, plus les frais deviennent moindres: ce qui s'explique facilement, puisque dans tous les cas un seul appareil suffit toujours, et qu'il ne s'agit plus que de la pose d'un nombre plus grand de cordons conducteurs, ce qui n'accroît jamais sensiblement la dépense.

Disons enfin, toujours en opposition avec le système ancien, que, grâce à l'extrême simplicité du nôtre, le travail, quelque important qu'il soit, peut se faire d'une façon beaucoup plus convenable, et sans causer la moindre dégradation dans l'intérieur des appartements.

Là ne se sont point bornés nos efforts: nous avons naturellement cherché à donner à notre invention toutes les applications dont elle était susceptible, et ainsi l'appareil de sûreté est devenu sonnerie d'appel pour les grandes maisons particulières et les établissements publics. Grâce à l'intelligence du carillon, il suffira, dans les maisons privées, de convenir d'une certaine façon de sonner, pour que les domestiques puissent à l'instant reconnaître qui de leurs maîtres les appelle, ou duquel d'entre eux on a besoin; dans les établissements publics (hôtels, bains, cafés, restaurants, collèges, maisons de détention, etc.), un tableau portant une série de

numéros, indiquera toujours à la personne de service le point précis où sa présence est nécessaire.

Une autre application non moins utile de l'appareil électro-magnétique est celle que nous en avons faite au thermomètre, comme indicateur de la température trop élevée d'un local, et, par suite, d'un commencement d'incendie. A l'aide d'un fil conducteur, nous mettons le thermomètre en communication avec l'appareil. A la hauteur correspondant à la chaleur que nous voulons éviter, le mercure mettra le carillon en mouvement. Nous ne saurions trop recommander ce procédé aux établissements qui, par leur étendue ou la nature des produits qu'ils renferment, réclament une surveillance incessante; ce serait pour eux une dépense modique, en égard surtout aux pertes immenses que cette dépense pourrait prévenir.

MM. les architectes, ingénieurs, propriétaires, entrepreneurs et amateurs sont engagés à voir fonctionner ce remarquable appareil chez M. Desnoor, serrurier, place des Reignaux 29, à Lille. (208 a)

Nous engageons nos lecteurs à lire avec attention l'annonce concernant l'Alcool de Menthe de RICQLÈS. Ce produit, connu depuis vingt ans dans le Midi de la France, est encore nouveau dans le Nord où seulement depuis peu de temps M. de Ricqlès a établi des dépôts. Il nous a paru utile de distinguer cette préparation possédant réellement des vertus hygiéniques, au milieu de toutes celles prétendues nouvelles qui nous inondent depuis quelque temps.

L'Alcool de Menthe que M. de Ricqlès a perfectionné n'échauffe pas comme la plupart des liqueurs. D'un goût véritablement délectable, ses vertus sont souveraines pour favoriser les digestions laborieuses, fortifier l'estomac et purifier le sang. C'est une liqueur amie des nerfs, qui donne du ton aux fibres et adoucit la mauvaise haleine.

Prise dans une tisane bien chaude, elle possède l'incontestable propriété de dissiper très-promptement les irritations de gorge et de poitrine et les malaises produits par les refroidissements. A la dose d'une cuillerée à café dans un verre d'eau sucrée, elle remplace la liqueur la plus appétissante.

Nous recommandons donc à nos lecteurs, d'une manière toute spéciale, l'usage de l'Alcool de Menthe que M. de Ricqlès, dans un but tout humanitaire, a mis à la portée de toutes les fortunes. (794 b.)

Parmi tous les produits dont les annonces remplissent depuis quelque temps la 4e page des journaux de France et de l'étranger, il en est un qui mérite de fixer d'une manière absolue l'attention des lecteurs, en raison des véritables services qu'il rend et qui justifie complètement la vogue dont il est l'objet: c'est l'Eau Tonique de Chalmis.

Elle est employée avec un grand succès contre les démanagements, sensibilité de la peau, pellicules écailleuses, cause provocatrice de la chute et de la décoloration du cheveu; par ses propriétés régénératrices, cette merveilleuse composition favorise la production de nouveaux cheveux, leur souplesse et brillant, et en retarde le blanchiment.

Cette composition, toute hygiénique, combat avec succès les effets corrosifs, produits par la transpiration et auxquels ne peuvent résister les chevelures les plus abondantes.

Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs communication des propriétés d'un produit qui a mérité le surnom d'incomparable et qui jouit d'une grande faveur parmi le monde élégant de l'Europe, et nous les invitons, s'ils veulent conserver une belle chevelure, à faire un usage journalier de cette précieuse découverte. (769 b.)

Pour tous les articles non signés, J. Rebox.

THÉÂTRE DE LILLE

JEUDI 30 SEPTEMBRE

Troisième Début de M. Ribes.

La Joie de la Maison

Comédie en 3 actes.

LE TAURÉADOR

Opéra-comique en 2 actes.

Les deux Divorces

Vaudeville en un acte.

Le spectacle commencera à 6 heures.

Après le spectacle il y aura un train spécial pour Roubaix et Tourcoing. Les billets de retour sont valables pour ce train.

Théâtre des Amateurs

JEUDI 30 SEPTEMBRE.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Première représentation de FRISSETTE, comédie vaudeville en un acte.

PRINCESSE & CHARBONNIÈRE, comédie vaudeville en un acte.

UN CHEVEU BLANC, comédie proverbe en un acte.

C'EST LA FILLE A JEAN-FISLOU, scène comique mêlée de danse.

Ouverture des bureaux à 6 h. 1/2.—Lever du rideau à 7 h.

PRIX DES PLACES :

Premières, 1 f. 50 c.; Parquet, 1 f.; Secondes, 75 c.; Parterre, 50 c.

Les enfants au-dessous de sept ans paieront demi-place; passé cet âge, ils paieront place entière.

Il ne sera délivré de sortie qu'après le lever du rideau. 1200

CHEMIN DE FER DU NORD.

Produits de la semaine du 10 au 16 septembre 1858.

Nombre de voyageurs, 188,183.
Produit des voyageurs, 520,782 15
Bagages, marchandises, etc. 679,480 74
Produit total, 1,200,262 89

Semaine correspondante de 1857.

Nombre de voyageurs, 163,921.
Produit des voyageurs, 515,043 25
Bagages, marchandises, etc. 633,076 30

Produit total, 1,148,119 55

Produit total du 1^{er} (1858. 37,712,183 25
janvier au 16 septemb. (1857. 35,470,522 40

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE

RELIURE ET RÉGLURE

J. REBOUX

20, RUE NEUVE, ROUBAIX

Impressions en tous genres, telles que Circulaires, Affiches, Factures, Etiquettes, Mandats,

LETTRES DE FAIRE PART.

50 FR.

PAULIN et LE CHEVALIER, éditeurs, RUE DE RICHELIEU, 60.

EN VENTE AUX BUREAUX DE L'ILLUSTRATION :

FR. 50

ATLAS PHYSIQUE

HISTORIQUE ET POLITIQUE

DE

GÉOGRAPHIE MODERNE

COMPOSÉ ET DRESSÉ PAR H. DUFOUR, GRAVÉ SUR ACIER PAR DYONNET.

Cet Atlas tiré de l'Atlas Universel de Géographie ancienne et moderne publié par les mêmes éditeurs comprend les 15 Cartes suivantes :

- 1° Mappemonde planisphérique, physique et hydrographique.
- 2° Europe.
- 3° Asie.

- 4° Afrique.
- 5° Amérique du Nord.
- 6° Amérique du Sud.
- 7° Mexique, Antilles, Californie.

- 8° Océanie.
- 9° Empire français.
- 10° France, région nord-est.
- 11° France, région nord-ouest.

- 12° France, région sud-est.
- 13° France, région sud-ouest.
- 14° France, carte des chemins de fer.
- 15° Possessions françaises de l'Algérie.

Ces 15 cartes, coloriées, montées sur onglets et reliées en un seul volume, avec leurs Notices cartonnées à part, sont envoyées franco, en France seulement, aux personnes qui en font la demande par lettre affranchie accompagnée d'un mandat-poste à l'ordre des éditeurs.